

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 20272

Numéro SIREN : 914 435 938

Nom ou dénomination : 2022 CROIX NIVERT 52

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 107746

PF de 4.4.2023
CR

22(5) 0272

2022 CROIX NIVERT 52
Société à responsabilité limitée
Siège social : PARIS (75015), 52 rue de la Croix Nivert
Capital de 1.000,00 euros
SIREN : 914 435 938 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 AVRIL 2023**

Boite de dépôt
de commerce
Acte déposé
01 SEP. 2023
Sous le N° : 202348

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatre avril,

Les associés de la Société à responsabilité limitée dénommée « **2022 CROIX NIVERT 52** » se sont réunis à l'adresse du siège social, en assemblée extraordinaire, sur convocation du Gérant, Madame Marie de SÈZE.

La séance est ouverte sous la gérance présidence de Madame Marie de SÈZE, Gérant et associé de la société.

Sont présents :

- Madame Marie de SÈZE titulaire de 98 parts sociales numérotées de 1 à 98,
- Madame Louise-Anne ROUX-DESSARPS titulaire d'1 part sociale numérotée 99,
- Mademoiselle Zoé ROUX-DESSARPS titulaire d'1 part sociale numérotée 100.

Tous les associés sont présents, totalisant ainsi **100 parts sociales**, soit **100 % du capital social**.

Par suite, le Gérant déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Révoquer Madame Marie de SÈZE de son mandat de gérante,
- Nommer Monsieur Edouard KLEIN gérant pour une durée illimitée conformément à l'article n°12 des statuts.
- Pouvoir pour accomplir les formalités.

Diverses observations sont échangées entre les associés ; puis, personne ne demandant plus la parole, le Gérant ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée décide de la révocation de Madame Marie de SÈZE, de son mandat de gérante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

115
LR.
ZRD

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Monsieur Edouard KLEIN, gérant pour une durée illimitée conformément à l'article n°12 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs :

- Au Gérant, à son délégataire ou à son mandataire, et plus généralement à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes ;
- Ou à défaut à Maître Frédéric BEHIN, notaire à PARIS (75007) 20 avenue Rapp ;
- Ou à défaut à tout clerc ou tout collaborateur en l'office notarial de Maître Frédéric BEHIN.

Pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et tous les associés présents ou représentés.

certifié conforme par le
gérant



Louise-Anne
Roux-Dessarpis.



Zaï
Roux-Dessarpis

2



M de Seje